

# Recueil des actes administratifs

■ n° 365

**17 septembre 2021**

Pages 8999 à 9010

Le recueil des actes administratifs est consultable au bureau 212 (Technoforum, 23 avenue Albert Einstein, BP 33060, 17031 LA ROCHELLE), ainsi que sur le site internet de l'université (<https://www.univ-larochelle.fr/luniversite/infos-statutaires-et-reglementaires>).

## Table des matières

### Arrêtés

Arrêté n° 2021-354 portant nomination du jury de licence du domaine Arts, Lettres, Langues mention Langues étrangères appliquées.....	9001
Arrêté n° 2021-356 du 07 septembre 2021 portant clôture de la régie permanente d'avances pour la Faculté des Sciences et Technologies.....	9003
Arrêté n° 2021-359 du 13 septembre 2021 portant habilitation à contrôler le passe sanitaire .....	9004
Arrêté n° 2021-360 du 15 septembre 2021 portant recevabilité de la candidature à l'élection du directeur du département IAE de la Faculté de Droit, Science politique et Management .....	9005
Arrêté n° 2021-363 du 14 septembre 2021 portant modification de l'arrêté n° 2021-51 du 13 janvier 2021 portant délégation de signature pour les opérations de validation électronique, de visa et de certification du service fait dans les applications informatiques financières de l'université.....	9005

### Arrêtés de l'IUT

Arrêté n° 2021-350 du 2 septembre 2021 portant délégation de signature (Sandrine Didelot) .....	9007
Arrêté n° 2021-351 du 2 septembre 2021 portant délégation de signature (Farid Ammar-Boudjelal).....	9007
Arrêté n° 2021-352 du 2 septembre 2021 portant délégation de signature (Jamal Khamlichi) .....	9008
Arrêté n° 2021-353 du 2 septembre 2021 portant délégation de signature (Pascale David) .....	9008

## Arrêtés

### **Arrêté n° 2021-354 portant nomination du jury de licence du domaine Arts, Lettres, Langues mention Langues étrangères appliquées**

#### **LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ**

Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 613-1,  
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif à la licence, notamment son article 18,  
Vu l'arrêté n° 2021-50 du 12 janvier 2021 portant nomination du jury de licence du domaine Arts, Lettres, Langues mention Langues étrangères appliquées,  
Vu les propositions de M. le directeur du Collegium,  
Considérant le changement de présidence de jury et l'ajout d'un membre enseignant en portugais du jury du semestre 6 de la licence du domaine Arts, Lettres, Langues mention Langues étrangères appliquées, anglais-espagnol-portugais

#### **ARRÊTE**

##### **Article 1**

Le jury du semestre 1 de la licence du domaine Arts, Lettres, Langues mention Langues étrangères appliquées, anglais-espagnol-portugais est composé pour l'année universitaire 2020-2021 de :

- > Martine BREILLAC, professeuse agrégée, présidente
- > Fernanda PISMEL-CLATOT, lectrice
- > Marisol ABELLA-BETANCOURTH, enseignante contractuelle

Le jury du semestre 2 de la licence du domaine Arts, Lettres, Langues mention Langues étrangères appliquées, anglais-espagnol-portugais est composé pour l'année universitaire 2020-2021 de :

- > Genoveva PIQUERAS-NAVARRO, enseignante contractuelle, présidente
- > Martine BREILLAC, professeuse agrégée
- > Marcia RAWLINGSON, enseignante contractuelle
- > James TROMBLEY, maître de conférences

Le jury du semestre 3 de la licence du domaine Arts, Lettres, Langues mention Langues étrangères appliquées, anglais-espagnol-portugais est composé pour l'année universitaire 2020-2021 de :

- > James TROMBLEY, maître de conférences, président
- > Marcia RAWLINGSON, enseignante contractuelle
- > Genoveva PIQUERAS-NAVARRO, enseignante contractuelle
- > Emmanuelle ANDRES, maîtresse de conférences

Le jury du semestre 4 de la licence du domaine Arts, Lettres, Langues mention Langues étrangères appliquées, anglais-espagnol-portugais est composé pour l'année universitaire 2020-2021 de :

- > Danièle ANDRÉ, maîtresse de conférences, présidente
- > Martine BREILLAC, professeuse agrégée
- > Fernanda PISMEL, enseignante contractuelle
- > Marisol ABELLA-BETANCOURTH, enseignante contractuelle

Le jury du semestre 5 de la licence du domaine Arts, Lettres, Langues mention Langues étrangères appliquées, anglais-espagnol-portugais est composé pour l'année universitaire 2020-2021 de :

- > Danièle ANDRÉ, maîtresse de conférences, présidente
- > Sebastian URIOSTE, maître de conférences contractuel

> Marie LECOURT, professeuse certifiée

Le jury du semestre 6 de la licence du domaine Arts, Lettres, Langues mention Langues étrangères appliquées, anglais-espagnol-portugais est composé pour l'année universitaire 2020-2021 de :

- > James TROMBLEY, maître de conférences, président
- > Peter RAWLINGSON, professeur certifié
- > Marie LECOURT, professeuse certifiée
- > Marcia RAWLINGSON, enseignante contractuelle

Le jury du semestre 1 de la licence du domaine Arts, Lettres, Langues mention Langues étrangères appliquées, anglais-chinois, anglais-coréen, anglais-indonésien est composé pour l'année universitaire 2020-2021 de :

- > Adam CLAY professeur certifié, président
- > Pierre-Henry DE BRUYN, maître de conférences
- > Evelyne CHÉREL-RIQUIER, maîtresse de conférences
- > Chandra NURAINI-GRANGÉ, maîtresse de conférences
- > Frédéric CATHALA, professeur agrégé

Le jury du semestre 2 de la licence du domaine Arts, Lettres, Langues mention Langues étrangères appliquées, anglais-chinois, anglais-coréen, anglais-indonésien est composé pour l'année universitaire 2020-2021 de :

- > Frédéric CATHALA, professeur agrégé, président
- > Xinyu HU, professeuse agrégée
- > Yonghae KWON, maître de conférences
- > Adam CLAY, professeur certifié
- > Sundasari WITAKANIA, maître de langue

Le jury du semestre 3 de la licence du domaine Arts, Lettres, Langues mention Langues étrangères appliquées, anglais-chinois, anglais-coréen, anglais-indonésien est composé pour l'année universitaire 2020-2021 de :

- > Xinyu HU, professeuse certifiée, présidente
- > Dwi WINARSIH, maîtresse de conférences contractuelle
- > Yonghae KWON, maître de conférences
- > Valérie SYSTERMANS, professeuse agrégée

Le jury du semestre 4 de la licence du domaine Arts, Lettres, Langues mention Langues étrangères appliquées, anglais-chinois, anglais-coréen, anglais-indonésien est composé pour l'année universitaire 2020-2021 de :

- > Chandra NURAINI, maîtresse de conférences, présidente
- > Xinyu HU, professeuse certifiée
- > Evelyne CHÉREL-RIQUIER, maîtresse de conférences
- > Valérie SYSTERMANS, professeuse agrégée
- > Adam CLAY, professeur certifié

Le jury du semestre 5 de la licence du domaine Arts, Lettres, Langues mention Langues étrangères appliquées, anglais-chinois, anglais-coréen, anglais-indonésien est composé pour l'année universitaire 2020-2021 de :

- > Zhimin BAI, maîtresse de conférences, présidente
- > Chandra NURAINI-GRANGÉ, maîtresse de conférences
- > Peter RAWLINGSON, professeur certifié
- > Evelyne CHÉREL-RIQUIER, maîtresse de conférences

Le jury du semestre 6 de la licence du domaine Arts, Lettres, Langues mention Langues étrangères appliquées, anglais-chinois, anglais-coréen, anglais-indonésien est composé pour l'année universitaire 2020-2021 de :

- > Evelyne CHÉREL-RIQUIER, maîtresse de conférences, présidente
- > Agnès AUGER, professeuse certifiée
- > Adam CLAY, professeur certifié
- > Dwi WINARSIH, maîtresse de conférences contractuelle

## **Article 2**

Le jury de semestre pair tient lieu de jury d'année.

## **Article 3**

L'arrêté n° 2021-50 du 12 janvier 2021 portant nomination du jury du domaine Arts, Lettres, Langues mention Langues étrangères appliquées est abrogé.

## **Article 4**

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 3 septembre 2021.

Le président  
Jean-Marc Ogier

---

### **Arrêté n° 2021-356 du 07 septembre 2021 portant clôture de la régie permanente d'avances pour la Faculté des Sciences et Technologies**

#### **LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ**

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles R. 719-51 à R. 719-52, R. 719-79 à R. 719-85,

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu le décret n° 2019-798 du 26 juillet 2019 relatif aux régies de recettes et aux régies d'avances des organismes publics,

Vu le décret n° 2008-227 du 5 mars 2008 abrogeant et remplaçant le décret n° 66-850 du 15 novembre 1966 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs,

Vu l'arrêté du 28 mai 1993 modifié le 3 septembre 2001 relatif aux taux de l'indemnité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et au montant du cautionnement imposé à ces agents,

Vu l'arrêté du 19 janvier 1994 modifié portant habilitation des ordonnateurs des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel et des directeurs d'établissements publics d'enseignements supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur à instituer des régies de recettes et des régies d'avances auprès de ces établissements,

Vu l'arrêté du 27 décembre 2001 relatif au seuil de dispense de cautionnement des régisseurs d'avances et des régisseurs de recettes,

Vu l'arrêté 2019-305 du 10 juillet 2019 portant création d'une régie d'avances permanente à la Faculté des Sciences et Technologies,

Vu les statuts de l'université,

#### **ARRÊTE**

### **Article 1**

Il est décidé la clôture de la régie d'avances permanente auprès de la Faculté des Sciences et Technologies.

### **Article 2**

La clôture de cette régie prend effet dès le 31 août 2021.

**Article 3**

Le directeur général des services et l'agent comptable sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 7 septembre 2021.

Le président  
Jean-Marc Ogier

**Arrêté n° 2021-359 du 13 septembre 2021 portant habilitation à contrôler le passe sanitaire****LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ**

Vu la loi n° 2021-1040 du 5 août 2021 relative à la gestion de la crise sanitaire, notamment son article 1,

Vu le décret n° 2021-699 du 1er juin 2021 prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire, notamment son article 2-3,

**ARRÊTE****Article 1**

Pour les événements exigeant la présentation du passe sanitaire, les personnes suivantes sont habilitées à réaliser le contrôle des justificatifs au moyen de l'application de contrôle TousAntiCovid Vérif :

- > M. Bruno ALBRE : opérateur logistique, site Médian-Sciences et Technologie
- > Mme Liliane BOUGEOIS : opératrice d'accueil, site Technoforum
- > M. Michaël CAILLET : opérateur logistique et gardien LLASH/BU, site Nord-LLASH-BU-MDE-MRIP
- > M. Luc COSTEDOAT : directeur de la DPAL, site Technoforum
- > Mme Clémence CROIX : opératrice d'accueil LLASH, site Nord-LLASH-BU-MDE-MRIP
- > M. Stéphane DJERDJAR : opérateur de sécurité et gardien LLASH/BU, site Médian-Sciences et Technologie
- > M. Richard DOUSSEAU : ingénieur MOA, site Technoforum
- > M. Maelic GABORIT : ingénieur exploitation, site Technoforum
- > Mme Elvire GERVREAU : gestionnaire, site Technoforum
- > M. Pierre HERBE : opérateur logistique, site Médian-Sciences et Technologie
- > Mme Dominique JOFFROY : assistante logistique, site Médian-Sciences et Technologie
- > M. Samuel LABORDE : opérateur de sécurité, site Médian-Sciences et Technologie
- > Mme Audrey LAFFOND : opératrice d'accueil, site Médian-Sciences et Technologie
- > M. Yannick LE MENAJOUR : opérateur logistique et gardien IAE/DROIT, site Sud-DSPM
- > Mme Catherine LIVERT : responsable de site, site Technoforum
- > M. Xavier LOTERIE : chargé de la logistique, site Technoforum,
- > M. Marc-Antoine LUNAUD : opérateur logistique, site Sud-DSPM
- > M. Samuel ROLLIN : opérateur logistique LLASH, site Nord-LLASH-BU-MDE-MRIP
- > Mme Fabienne SENECHAUD : opératrice d'accueil IAE/DROIT, site Sud-DSPM
- > Mme Fanny SAPPARRART : opératrice d'accueil de la DPI, site PCMR
- > Mme Dominique BESSE : responsable du pôle audiovisuel, site PCMR
- > M. Mourad AL NATOUR : technicien pôle audiovisuel, site PCMR

- > M. Jérôme GRIGNON : médiateur culturel, site MDE
- > Mme Lydie POUPARD : opératrice d'accueil, site MDE
- > Mme Viki KESMAECKER : chargée d'action culturelle, site MDE
- > M. Baptiste BELISAIRE : étudiant, site MDE
- > Mme Solenne GROS DE BELER : directrice de la MDE, site MDE

## Article 2

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 13 septembre 2021.

Le président  
Jean-Marc Ogier

---

## **Arrêté n° 2021-360 du 15 septembre 2021 portant recevabilité de la candidature à l'élection du directeur du département IAE de la Faculté de Droit, Science politique et Management**

### **LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ**

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 712-2 et L. 713-1,  
Vu les statuts de l'université,  
Vu les statuts la Faculté de Droit, Science politique et Management,  
Vu le règlement électoral de la Faculté de Droit, Science politique et Management,  
Vu l'arrêté n° 2021-345 du 30 août 2021 portant organisation de l'élection du directeur du département IAE de la Faculté de Droit, Science politique et Management,

### **ARRÊTE**

#### **Article 1**

Est déclarée recevable pour l'élection du directeur de l'IAE du 23 septembre 2021 la candidature de Monsieur Jean-François Berthevas, Maître de conférences en sciences de gestion.

#### **Article 2**

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 15 septembre 2021.

Le président  
Jean-Marc Ogier

---

## **Arrêté n° 2021-363 du 14 septembre 2021 portant modification de l'arrêté n° 2021-51 du 13 janvier 2021 portant délégation de signature pour les opérations de validation électronique, de visa et de certification du service fait dans les applications informatiques financières de l'université**

### **LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ**

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 712-2 et R. 719-51 à R. 719-112,  
Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,  
Vu l'arrêté n° 2021-51 du 13 janvier 2021 portant délégation de signature pour les opérations de validation électronique, de visa et de certification du service fait dans les applications informatiques financières de l'université,  
Vu les statuts de l'université,

**ARRÊTE****Article 1**

À l'annexe de l'arrêté n° 2021-51 du 13 janvier 2021 portant délégation de signature pour les opérations de validation électronique, de visa et de certification du service fait dans les applications informatiques financières de l'université, sont ajoutées les lignes suivantes :

Nom	Prénom	CRB	SO	Sous SO	Num. délégation	Début
BRET	FREDERIC	CRB01	TRANSVERSAL	CoTNP 2021 RENOUVELLEMENT PARC INFORMATIQUE	2021-363	17/09/2021
BRET	FREDERIC	CRB01	TRANSVERSAL	PPI 2021 RENOUVELLEMENT PARC INFORMATIQUE	2021-363	17/09/2021
FORBEAU	FRANCIS	CRB01	TRANSVERSAL	CoTNP 2021 RENOUVELLEMENT PARC INFORMATIQUE	2021-363	17/09/2021
FORBEAU	FRANCIS	CRB01	TRANSVERSAL	PPI 2021 RENOUVELLEMENT PARC INFORMATIQUE	2021-363	17/09/2021

**Article 2**

À l'annexe de l'arrêté n° 2021-51 du 13 janvier 2021 portant délégation de signature pour les opérations de validation électronique, de visa et de certification du service fait dans les applications informatiques financières de l'université, sont supprimées les lignes suivantes :

Nom	Prénom	CRB	SO	Sous SO	Num. délégation	Début
BOINEAU	JACQUES	CRB12	CEIR		2021-51	15/01/2021
SAULNIER	THOMAS	CRB01	TRANSVERSAL	ADGE	2021-51	15/01/2021
SAULNIER	THOMAS	CRB01	TRANSVERSAL	CoTNP 2021 RENOUVELLEMENT PARC INFORMATIQUE	2021-51	15/01/2021
SAULNIER	THOMAS	CRB01	TRANSVERSAL	MARCHES	2021-51	15/01/2021
SAULNIER	THOMAS	CRB01	TRANSVERSAL	PPI 2021 RENOUVELLEMENT PARC INFORMATIQUE	2021-51	15/01/2021

**Article 3**

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 14 septembre 2021.

Le président  
Jean-Marc Ogier

## Arrêtés de l'IUT

### Arrêté n° 2021-350 du 2 septembre 2021 portant délégation de signature (Sandrine Didelot)

#### LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 712-2,  
Vu les statuts de l'université,  
Vu les statuts de l'institut universitaire de technologie,

#### ARRÊTE

##### Article 1

Délégation est donnée à madame Sandrine Didelot, cheffe du département génie biologique, pour signer au nom du président de l'université, les documents suivants à l'IUT :

- > les relevés de notes (exceptés les relevés de notes des étudiants d'échange),
- > les conventions de stage,
- > les conventions de stage de tutorat,
- > les attestations de présence,
- > les attestations d'assiduité,
- > les décisions relatives aux demandes de réorientation interne,
- > les notifications des décisions de jury de validation d'études.

##### Article 2

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 2 septembre 2021.

Le président  
Jean-Marc Ogier

### Arrêté n° 2021-351 du 2 septembre 2021 portant délégation de signature (Farid Ammar-Boudjelal)

#### LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 712-2,  
Vu les statuts de l'université,  
Vu les statuts de l'institut universitaire de technologie,

#### ARRÊTE

##### Article 1

Délégation est donnée à Monsieur Farid Ammar-Boudjelal, chef du département informatique, pour signer au nom du président de l'université, les documents suivants à l'IUT :

- > les relevés de notes (exceptés les relevés de notes des étudiants d'échange),
- > les conventions de stage,
- > les conventions de stage de tutorat,
- > les attestations de présence,
- > les attestations d'assiduité,
- > les décisions relatives aux demandes de réorientation interne,
- > les notifications des décisions de jury de validation d'études.

**Article 2**

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 2 septembre 2021.

Le président  
Jean-Marc Ogier

---

**Arrêté n° 2021-352 du 2 septembre 2021 portant délégation de signature (Jamal Khamlichi)****LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ**

Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 712-2,  
Vu les statuts de l'université,  
Vu les statuts de l'institut universitaire de technologie,

**ARRÊTE****Article 1**

Délégation est donnée à monsieur Jamal Khamlichi, chef du département réseaux et télécommunications, pour signer au nom du président de l'université, les documents suivants à l'IUT :

- > les relevés de notes (exceptés les relevés de notes des étudiants d'échange),
- > les conventions de stage,
- > les conventions de stage de tutorat,
- > les attestations de présence,
- > les attestations d'assiduité,
- > les décisions relatives aux demandes de réorientation interne,
- > les notifications des décisions de jury de validation d'études.

**Article 2**

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 2 septembre 2021.

Le président  
Jean-Marc Ogier

---

**Arrêté n° 2021-353 du 2 septembre 2021 portant délégation de signature (Pascale David)****LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ**

Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 712-2,  
Vu les statuts de l'université,  
Vu les statuts de l'institut universitaire de technologie,

---

**ARRÊTE****Article 1**

Délégation est donnée à Madame Pascale David, cheffe du département techniques de commercialisation, pour signer au nom du président de l'université, les documents suivants à l'IUT :

- les relevés de notes (exceptés les relevés de notes des étudiants d'échange),
- les conventions de stage,
- les conventions de stage de tutorat,
- les attestations de présence,
- les attestations d'assiduité,
- les décisions relatives aux demandes de réorientation interne,
- les notifications des décisions de jury de validation d'études.

**Article 2**

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 2 septembre 2021.

Le président  
Jean-Marc Ogier

